

► 16 Informations générales

Cours	
Faculté/Département	Faculté des arts et sciences/Département de sciences économiques
Titre	Probabilités pour économistes
Sigle	ECN 7060A
Trimestre	Automne
Année	2022
Mode de formation	En présentiel
Site StudiUM	https://studium.umontreal.ca/course/view.php?id=222236
Site départemental	<p>Une version électronique de ce plan de cours est disponible sur Internet. On peut y accéder par la page d'accueil du Département de sciences économiques (https://sceco.umontreal.ca/programmes-cours/cours-horaires/).</p> <p>Veuillez cependant noter que les informations qui suivent peuvent faire l'objet de modifications au cours du trimestre. Le cas échéant, le professeur vous avisera.</p> <p>Par ailleurs, pour la présentation de vos travaux pratiques, vous trouverez notre Guide à https://sceco.umontreal.ca/ressources-services/ressources-formulaires/.</p>

Enseignant	
Nom	William MCCAUSLAND
Coordonnées	william.j.mccausland@umontreal.ca 514 343-7281
Disponibilité	Jeudi, de 15h à 16h, local C-6046

Moniteur	
Nom	Sidi Mohamed SAWADOGO
Coordonnées	sidi.mohamed.sawadogo@umontreal.ca
Disponibilité	Lundi, de 14h30 à 15h30, local C-6070-9

► Objectif du cours

Ce cours donne une introduction à la théorie des probabilités et aux méthodes d'inférence. La première partie du cours introduit la théorie rigoureuse des probabilités, basée sur la théorie de la mesure. La deuxième est une introduction comparative des méthodes fréquentistes et bayésiennes pour l'estimation ponctuelle, l'estimation par intervalle et les tests d'hypothèses.

► Matériel pédagogique

La première partie du cours couvre la matière des chapitres 1-6, 9-13 du manuel suivant :

Rosenthal (2006) *A First Look at Rigorous Probability Theory* (2^e édition).

La deuxième partie du cours couvre la matière des chapitres 6-10 du manuel suivant :

Casella et Berger (2002) *Statistical Inference* (2^e édition).

► Contenu du cours

Partie 1

1. Espaces de probabilité, tribus, mesures, le théorème d'extension
2. Variables aléatoires, fonctions de distribution, indépendance
3. Espérance
4. Convergence en probabilité, convergence presque sûre
5. Fonctions caractéristiques, convergence en loi et le théorème central limite
6. Probabilité conditionnelle et espérance conditionnelle

Partie 2

7. Statistiques exhaustives, statistiques libres, principe de vraisemblance
8. Estimation ponctuelle, fréquentiste et bayésienne
9. Estimation par intervalle, fréquentiste et bayésienne
10. Tests d'hypothèses, fréquentistes et bayésiens

► Évaluations

Type	Date	Pondération
Questionnaires	Au début de chaque cours	20 %
Examen intra à faire à la maison	À remettre le 2 novembre 2022	35 %
Examen final portant sur toute la matière du cours	21 décembre 2022	45 %

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à un examen

Selon le règlement pédagogique ([article 9.9](#)), l'étudiant doit motiver toute absence à une évaluation dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent. Pour ce faire, il doit remplir le formulaire **CHE_Absence_Évaluation** (Centre étudiant, section Formulaires) et justifier l'absence à l'aide de pièces justificatives ou d'un commentaire détaillé, dans un délai de **7 jours suivant l'absence**. L'étudiant doit conserver les pièces justificatives dans le cas d'une éventuelle vérification par le Département.

Seul un motif imprévu et hors du contrôle de l'étudiant peut être acceptable. Quand l'absence est motivée, l'étudiant sera informé par écrit des modalités de reprise de l'évaluation. La modalité de reprise d'un examen intra est la suivante : passer un examen intra différé OU passer un examen final cumulatif (qui porte sur toute la matière couverte durant la session). En cas d'absence à un examen intra, la réussite d'un cours ne peut jamais se faire sur la base d'un examen final non cumulatif.

► Rappels

Dates importantes	
Modification de l'inscription	21 septembre 2022
Date limite d'abandon	11 novembre 2022
Évaluation de l'enseignement	Date à déterminer

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Citer ses sources – styles et logiciels (guide)	http://www.bib.umontreal.ca/LGB/
Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM	http://www.bib.umontreal.ca/services/default.htm

► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

<p>Règlement des études</p> <p>Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le!</p>	<p>http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/</p> <p>http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/</p>
<p>Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap</p> <p>Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école.</p>	<p>http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Reglements/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf</p> <p>http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm</p>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteur, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à copier-coller ou à regarder la copie d'un collègue. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- *Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat); Inventer des faits ou des sources d'information; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.*
- *Lors des examens : Utiliser des sources d'informations non autorisées pendant l'examen; Regarder les réponses d'une autre personne pendant l'examen; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.*

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude

<http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>